

**Question écrite du 16 septembre 2015 de M. Sylvain Thévoz: «Violences policières: mieux vaut prévenir... que fermer les yeux».**

Le livre *Roms en cité*, de docteurs en science politique, anthropologie et sociologie ainsi que d'une travailleuse sociale, publié en juillet 2015 aux éditions IES de la Haute école de travail social, fait, à partir de témoignages de Roms, état de violences policières et de violations des droits de l'Homme extrêmement graves, commises ou qui auraient été commises par les forces de police, tant municipales que cantonales.

Ma question est la suivante: devant le terrible soupçon que pose cet ouvrage sur le respect du droit par la police municipale, que compte faire le magistrat qui en a la charge pour lever tout doute sur les pratiques de la police municipale? Et particulièrement envers les populations les plus vulnérables?